



Syndicat Autonome et Indépendant  
Communes de Lille et environs



Lille – Hellemmes - Lomme

Lille, le 6 octobre 2017

# LES RATIOS DE LA COLERE

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des agents publics est amputé du fait notamment, de la **poursuite du gel des rémunérations**, de l'**augmentation de 1,7 point de la CSG non compensée** dans la fonction publique, du **rétablissement du jour de carence**.



Notre administration nous a présenté, lors du dernier CTP du 29/09/17, ses propositions de ratios d'avancements pour les prochaines CAP.

Ces ratios d'avancements déterminent le nombre d'agents pouvant bénéficier d'un **avancement de grade** parmi les collègues qui remplissent les **conditions statutaires d'ancienneté et d'échelon dans leurs grades actuels**.

Depuis plusieurs années ces « fameux ratios » ne sont plus imposés par la loi, mais sont fixés par chaque collectivité **après consultation des représentants du personnel au CTP**.

Ainsi l'administration a donc toute liberté de fixer, pour chaque avancement, des taux allant de 0% à 100%. **La ville de Lille continuant sa politique d'économie sur le dos des agents**, nous propose pour les collègues au tout premier grade de la catégorie C (C1) un taux d'avancement « mirifique » de **10%** pour l'année 2018. Soit un agent sur dix au grand maximum pour une catégorie de collègues dont **plusieurs dizaines partent chaque année en retraite, TOUJOURS AU PREMIER GRADE**.

Une telle mesure ne fera qu'**amplifier le phénomène de PRECARISATION** des retraités.

**Estimant qu'elle doit faire face à un budget contraint, elle fait le choix de faire peser sa politique d'austérité salariale sur les agents les plus vulnérables et les plus mal payés de la collectivité.**

Pour nos organisations syndicales, cette proposition n'est pas acceptable et nous nous félicitons du **vote unanimement CONTRE des organisations syndicales** lors de la séance du CTP du 29/09/17.

Nos syndicats SAI – FO - CGT connaissons et combattons l'organisation de l'appauvrissement des collectivités territoriales par les gouvernements successifs **qui favorisent les baisses des dotations de l'état, les cadeaux fiscaux au patronat et/ou aux propriétaires de yacht et de véhicules de luxe...**

Pourtant des communes, bien plus pauvres que la ville de Lille, comme par exemple la ville de Nanterre, délibèrent sur des ratios de 100% pour les agents du premier grade de la catégorie C (C1).

**Donc notre proposition est tout à fait possible au sein de notre collectivité !!!**

Conformément aux textes et après le vote unanimement contre, un nouveau CTP doit se réunir sur ce sujet. Nous **appelons l'ensemble des représentant-e-s du personnel, élu-e-s en CTP à maintenir leurs exigences exprimées lors de la première séance**.

Nous réclamons **des ratios à 100%** tel qu'à la ville de Nanterre.



**Après cette consultation en deuxième séance de ce 06/10/2017,**

**la Direction Générale passera-t-elle en force son projet contre l'avis des syndicats de la collectivité ???**

**Il n'y a pas si longtemps, nos élu-e-s s'indignaient du 49-3 de Manuel Valls et aujourd'hui des ordonnances du président Macron !!! Que penser des pratiques Lilloises ???**